

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 23 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastideonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-105
Mise en place d'un concours de collecte des piles et téléphones portables dans les établissements scolaires du territoire

Rapporteur : Karine MOURET

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBOUC donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS

Monsieur Jacques DECUIGNIERES est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat en place 2022-2027 entre Cotelub et Ecosystem et notamment l'annexe n°7 précisant la participation d'Ecosystem en terme de communication évènementielle ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Afin de sensibiliser les plus jeunes sur la fin de vie des objets et en particulier les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), l'éco-organisme Ecosystem propose aux collectivités d'organiser des collectes événementielles, accompagnées d'un soutien financier d'un montant total de 1 050 €.

Dans ce cadre, le service de prévention des déchets de la Communauté de communes propose d'organiser du 05 au 30 janvier 2026 un concours de collecte de piles dans les écoles primaires et un concours de collecte de téléphones portables dans les collèges du territoire de la Communauté des communes.

Un règlement joint à la présente encadre ce concours et en fixe les modalités.

Les établissements les plus mobilisés se verront attribués des lots financiers pour leur projets scolaires :

- 450 € pour le collège ayant collecté le plus de téléphones portables (poids total de téléphones portables collectés par élève).
- 350 € pour l'école ayant collecté le plus de piles (poids total de piles collectées par élève).
- 250 € pour la deuxième école ayant collecté le plus de piles (poids total de piles collectées par élève).

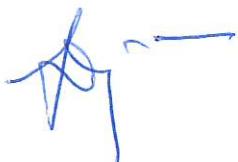
Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'organisation et le règlement d'un concours de collecte événementielle de téléphones et de piles dans les établissements scolaires du territoire en partenariat avec Ecosystem ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses/recettes sur le budget PTVA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Jacques DECUIGNIERES



Le Président
Robert TCHOBDRONOVITCH

